

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2961

15 décembre 2008

SOMMAIRE

Ablesoft S.A.	142102	Les Trois Anjes	142128
Algérie Première	142115	Liparus Invest S.A.	142118
Ambulanciers/Sauveteurs Bigonville a.s.b.l.	142093	LuxCo 85 Sà r.l.	142119
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	142099	Maga S.A.	142123
Ariston Partners s.à r.l.	142092	Malahide S.A.	142113
Aston S.A.	142113	Mavin S.à r.l.	142113
Atros S.à r.l.	142089	Mediation S.A.	142102
Body & Mind S.A.	142090	Memory Assessment Clinics Europe S.A.	142114
CALI Europe	142105	Mercury Properties S.A.	142118
CC Make Up and More S.à r.l.	142114	Metoreal S.A.	142101
Crédit Agricole Luxembourg Conseil ...	142106	Naminvest S.A.	142103
Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l.	142115	Ourakan International S.A.	142114
Delco International S.A.	142092	Oximed Consulting G.m.b.H.	142110
Dualux A.G.	142112	Ozone S.A.	142087
Eko-Park International S.à r.l.	142116	Predica Europe	142105
El Perini Holding S.A.	142099	Randstad Holding Luxembourg S.à r.l. ..	142106
Envoilution Europe S.A.	142123	Rayfloor S.A.	142089
European Financial Control S.A.	142110	Rayol Films S.A.	142092
Expo 2001 S.A.	142089	Red Arrow II S.à r.l.	142085
Fassa International S.A.	142117	Reva S.à r.l.	142115
Fiduciaire Beaumanoir S.A.	142082	Secapital S.à r.l.	142111
Forum Film Corp. S.A.	142092	Skyland Properties S.A.	142114
Grands Magasins Porte Ouverte	142123	Soball S.à r.l.	142115
GREP Rouen S.à r.l.	142097	Storvik S.A.	142123
HABITAT CONCEPT Luxembourg S.A.	142103	Suluxan Holding S.A.	142118
Hacofin S.A.	142116	Transports Dominique Luxembourg Sàrl	142091
Immobilière de la Ville Haute S.A.	142105	Triseas Korea Property II S.à r.l.	142119
Immoinvest Benelux S.A.	142117	Valeco	142088
Integrity Luxembourg S.A.	142112	Vaniciano S.à r.l.	142104
International Partners Advice S.A.	142128	VEE Estepona A.G.	142116
Inveca S.A.	142110	Voltera S.A.	142117
Laksha S.A.	142128	Zenobie Holding S.A.	142111
		Zyal Invest S.à r.l.	142104

Fiduciaire Beaumanoir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 52.618.

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.», ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 52.618,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 octobre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 652 du 21 décembre 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 29 avril 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg. Madame Sandra SCHENK, prénommée, occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations éventuelles, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, de contrôle contractuel des comptes, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'analyste financier, d'expert-comptable, de conseiller fiscal ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra en outre faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.»

2.- Modification de la société en une société anonyme unipersonnelle et refonte des statuts.

3.- Démission de deux administrateurs et nomination d'un administrateur unique.

4.- Démission et nomination du commissaire aux comptes.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner comme objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, de contrôle contractuel des comptes, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'analyste financier, d'expert-comptable, de conseiller fiscal ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'il n'y plus qu'un seul actionnaire et elle décide en conséquence et suite à la résolution précédente d'adapter les statuts de la société et de procéder à la refonte des statuts en ceux d'une société anonyme unipersonnelle:

«Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.».

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de toutes expertises comptables, fiscales, de tous mandats d'organisation technique, administrative et commerciale, les activités de secrétariat social, de domiciliaire de sociétés, de contrôle contractuel des comptes, ainsi que toutes activités se rattachant directement à la profession d'analyste financier, d'expert-comptable, de conseiller fiscal ou à celle de conseil en organisation, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra en outre faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à soixante dix-sept mille six cent vingt-cinq Euros (77.625,- EUR), divisé en deux mille deux cent cinquante (2.250) actions d'une valeur nominale de trente quatre Euros et cinquante cents (34,50 EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Administration-surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société est engagée par soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente -et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Francesco ZITO de son poste d'administrateur et de Madame Sharane ELLIOTT de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme Monsieur Angelo ZITO, actuellement administrateur et administrateur délégué de la société, comme administrateur unique pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

La société sera désormais valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur unique.

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Adriano ZITO comme commissaire aux comptes à la date du 6 février 2008 et lui donne entière et pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée nomme rétroactivement à la date du 6 février 2008 comme commissaire aux comptes Monsieur Francesco Zito, né le 10 décembre 1950 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à deux mille euros (EUR 2.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandra Schenk, Angelo Zito, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 septembre 2008, LAC/2008/38446. — Reçu€ 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008148019/202/186.

(080174685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Red Arrow II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.579.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the 19th day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Harry LIEDTKE, Banker, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of Stichting Red Arrow II, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under registration number 34263925 having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. Red Arrow II S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 123579, has been incorporated by deed of notary Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 10 January 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 March 2007, number 396.

II. The Principal is the owner of one five hundred (500) shares with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all managers and the independent auditor of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Harry LIEDTKE, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Stichting Red Arrow II, une fondation (Stichting) de droit hollandais inscrite au Amsterdam Chamber of Commerce sous le numéro 34263925 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas) (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Red Arrow II S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 123579, a été constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 janvier 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mars 2007, numéro 396.

II. Que le Mandant est le propriétaire de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars US (USD 40.-) chacune, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'associé unique, déclare expressément procédera la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Liedtke, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 20 NOVEMBRE 2008. Relation: EAC/2008/14299. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008148046/272/84.

(080174171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Ozone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 23.991.

L'an deux mille huit, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Madame Teresa NAPOLI POLTI, femme d'affaires, née à S.Pietro in Guarano CS (I) le 26 octobre 1954, demeurant à I-21043 Venegono Superiore (VA-I), Via Dei Mughetti 1,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 novembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a par son mandataire déclaré être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme OZONE S.A., ayant son siège social établi à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet

constituée sous le nom de OZONE HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 1986, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 21 mai 1986

Modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le même notaire André SCHWACHTGEN le 15 avril 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 7 mai 2003

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 23.991

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'introduire le caractère d'administrateur unique et associé unique dans les statuts de la société et en conséquence de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 1^{er}, le 1^{er} paragraphe de l'article 5, et les articles 6 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (2^{ème} paragraphe).** Par simple décision de l'administrateur unique respectivement du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré sur simple décision de l'administrateur unique respectivement du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.»

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être administrée par un administrateur unique; le cas échéant la société devra être administrée par un conseil composé de trois membres au moins; actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.»

« **Art. 6.** L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

L'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, de toutes propriétés immobilières, de tous titres et brevets de toute origine, de toute participation de la Société, de tous prêts, de toutes garanties, ne pourra être effectuée par l'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumise pour approbation aux actionnaires délibérant en assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

En cas d'existence d'un administrateur unique, la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En cas d'existence d'un conseil d'administration la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

« **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée, l'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.»

Deuxième résolution

L'actionnaire unique révoque avec effet immédiat les administrateurs Madame Gaby Trierweiler Madame Nathalie Carbotti, et Monsieur Brunello Donati.

Troisième résolution

L'actionnaire unique nomme aux fonctions d'administrateur unique pour une durée indéterminée Monsieur Stefano POLTI, homme d'affaires, né à Como (I) le 10 février 1976, demeurant à CH-6925 Gentilino, Via Montalbano 15 lequel aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature, y compris le pouvoir de constituer hypothèque et d'accorder mainlevée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2008. Relation: LAC/2008/46125. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008148023/206/89.

(080174751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Valeco, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 111.083.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 30 juillet 2008

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Marc HILGER, administrateur.

Les actionnaires décident de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Gérard RAULET, demeurant 87, Rue du Dauphiné, F-54400 Cosnes-et-Romain.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS, Société à responsabilité limitée

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008148147/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09323. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Expo 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5762 Hassel, 13, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 82.291.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 mai 2008

Première résolution

L'Assemblée constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes nommés suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 avril 2003, enregistrée à Luxembourg le 08 avril 2003 Vol 138S, Fol 72, Case 9 sont venus à l'échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- M. KALMUS Serge, commerçant, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs, administrateur-délégué
 - Mme WATELET Carmen, commerçante, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs
 - M. LOBEFARO Pietro, indépendant, demeurant L-2545 Howald, 13, rue Théodore Speyer
- leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2014.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la Société Luxembourgeoise de Révision Sàrl, société à responsabilité limitée avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

KALMUS Serge / WATELET Carmen / LOBEFARO Pietro.

Référence de publication: 2008148704/619/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Atros S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.690.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008148601/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07017. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Rayfloor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 61.958.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RAYFLOOR S.A, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148453/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06028. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Body & Mind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 34, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.201.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of October,
Before Us, Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

Mr Mark OLIVER, private employee, residing in à L-7243 Bèrelange, 83, rue du dix Octobre,

Who declared and requested the notary to state:

That the "société anonyme" "BODY & MIND S.A.", having its registered office in L-1648 Luxembourg, 34, place Guillaume, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 106,201, was incorporated by deed of the undersigned notary, on 17 February 2005, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 587 of 17 June 2005,

That the subscribed capital of the "société anonyme" "BODY & MIND S.A." is presently thirty-five thousand euro (EUR 35,000.00), represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-five euro (EUR 35.00) each,

That the appearing party acquired all the shares of the said company,

That the appearing party declares explicitly to proceed with the dissolution of said company,

That the appearing party appoints himself liquidator of the company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved company and obliges himself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown,

That the appearing party grant full discharge to the board of directors and statutory auditor for their mandate up to this date,

That the records and documents of the company will be kept for a period of five years in L-7243 Bèrelange, 83, rue du dix Octobre.

Then, the Shareholders' register have been voided.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Mark OLIVER, employé privé, demeurant à L-7243 Bèrelange, 83, rue du dix Octobre,

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que la société anonyme "BODY & MIND S.A.", ayant son siège social à L-1648 Luxembourg, 34, place Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 106.201, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 587 du 17 juin 2005,

Que le capital social de la société anonyme "BODY & MIND S.A." s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par mille(1.000) actions d'une valeur nominale de trente-cinq euros (EUR 35,00) chacune,

Que le comparant est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société,

Que le comparant déclare expressément dissoudre ladite société,

Que le comparant se nomme liquidateur de la société et qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour,

Que le comparant donne entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction,

Que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-7243 Bèrelange, 83, rue du dix Octobre.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Oliver, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 novembre 2008. LAC / 2008 / 44490. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2008148044/227/66.

(080174769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Transports Dominique Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 86.507.

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Dominique ZYDEK, transporteur, né à Mazingarbe/Pas-de-Calais (France), le 26 juin 1960, demeurant à F-57310 Bertrange, 10, rue des Peupliers,

seul associé de TRANSPORTS DOMINIQUE LUXEMBOURG SARL avec siège à L-5751 Frisange, 65, rue Robert Schuman, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 86.507, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 11 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 923 du 18 juin 2002.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il augmente le capital social à concurrence de quarante mille (EUR 40.000,-) euros par incorporation au capital d'une créance détenue sur la société, en vue de porter le capital souscrit de douze mille quatre cents (EUR 12.400,-) euros à cinquante-deux mille quatre cents (EUR 52.400,-) euros, par la création et l'émission de quatre cents (400) parts nouvelles, d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes, à souscrire et à libérer intégralement par incorporation au capital d'une créance certaine, liquide et exigible, à due concurrence.

Il déclare souscrire les quatre cents (400) parts nouvelles, et les libérer à concurrence de cent pour cent (100%) de leur valeur nominale, par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de quarante mille (EUR 40.000,-) euros qu'il a contre la société de sorte que son compte-courant associé chez la Société se réduit désormais à dix-huit mille zéro quatre-vingt-neuf virgule soixante-quatorze (EUR 18.089,74) euros.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, il modifie l'article 5 des statuts comme suit:

"Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante-deux mille quatre cents (EUR 52.400,-) euros, représenté par cinq cent vingt-quatre (524) parts de cent (EUR 100,-) euros chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zydek et Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13062. Reçu deux cents euros 40.000,- à 0,5% = 200,-

Le Receveur ff (Signé): Boiça.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 octobre 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2008150496/223/42.

(080177744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Ariston Partners s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 121.681.

Suite à la cession de parts du 25 février 2008, le capital de la Sarl susmentionnée est réparti comme suit:
BELAIR UNITED LIMITED, 100 parts sociales

Bianca Veiders
Gérant

Référence de publication: 2008150704/759/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Rayol Films S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 99.183.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
63-65, rue de Merl, L-2146 LUXEMBOURG
EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2008150692/642/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04448. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Forum Film Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 70.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 29 septembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au n° 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2008.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2008151242/1051/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09322. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Delco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 41.218.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme EMESIS CONSULTANCY S.A., société constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques N ° IBC 652 024,

ici représenté par Monsieur Claude CAHEN, conseiller fiscal, domicilié professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 31 octobre 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "DELCO INTERNATIONAL S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 41.218, fut constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 580 de 1992;

- La société a actuellement un capital de un million cinq cent vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.524.490.-) représenté par mille (1000) actions avec une valeur de mille cinq cent vingt-quatre euros et quarante-neuf cents (EUR1.524.49.-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "DELCO INTERNATIONAL S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "DELCO INTERNATIONAL S.A." avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "DELCO INTERNATIONAL S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan arrêté au 31 décembre 2007 et le bilan de clôture daté du 31 octobre 2008;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à la FIDUCIAIRE B + C S.à.r.l. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCIAIRE B + C S.à.r.l., 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire les 1.000 actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "DELCO INTERNATIONAL S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 novembre 2008. LAC/2008/46606. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148026/5770/53.

(080174902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Ambulanciers/Sauveteurs Bigonville a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Bigonville,
R.C.S. Luxembourg F 7.790.

STATUTS

Entre les soussignés:

Nom, Prénom, Profession, Nationalité, Domicile

Crijns, Olivier, Ouvrier, Belge, Martelange

Delahaut, Nathalie, Ménagère, Belge, Martelange

Delahaut, Sébastien, Ouvrier, Belge, Martelange

Frères, Jeanny, Ménagère, Luxembourgeoise, Boulaide
Hoffmann, Jeff, Etudiant, Luxembourgeoise, Perlé
Hoffmann, Sébastien, Ouvrier, Luxembourgeoise, Perlé
Ketter, Raymond, Cultivateur, Luxembourgeoise, Bigonville
Kintzlé, Maryse, Employée privée, Luxembourgeoise, Wolwelage
Kintzlé, Urbain, Employé privé, Luxembourgeoise, Wolwelage
Koster, Claude, Fonctionnaire d'Etat, Luxembourgeoise, Bigonville
Muller, Sylvie, Employée privée, Luxembourgeoise, Wolwelage
Plier, André, Mécanicien, Luxembourgeoise, Holtz
Plier, Carlo, Fonctionnaire d'Etat, Luxembourgeoise, Holtz
Renauld, Jérémie, Etudiant, Belge, Martelange
Richet, Manon, Etudiante, Belge, Martelange
Rosseljong, Josée, Ménagère, Luxembourgeoise, Bigonville
Schrobiltgen, Stefanie, Employée privée, Luxembourgeoise, Bigonville
Seyll, Perrine, Etudiante, Belge, Holtz
Spanier, Eduard, Ouvrier, Luxembourgeoise, Bigonville
Streff, Yves, Employé privé, Luxembourgeoise, Rombach
Verlent, Tania, Employée privée, Belge, Perlé
Thill, René, Fonctionnaire d'Etat, Luxembourgeoise, Rambrouch
Turbang, Patrick, Ouvrier, Belge, Perlé
Wagener, Natascha, Employée privée, Luxembourgeoise, Wolwelage

Et tous ceux qui adhèrent ultérieurement, il est formé une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, ci-après la loi.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Affiliation

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Ambulanciers/Sauveteurs Bigonville a.s.b.l.»

Art. 2. Le siège de l'association est établi à Bigonville.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'association a pour objet:

- 1) de soutenir et de porter aide aux membres cadres à gérer le Centre d'Intervention de la Protection Civile à Bigonville;
- 2) de recueillir des fonds en vue de les employer pour réaliser ses buts;
- 3) de gérer le patrimoine immobilier, en propriété ou loué, et le matériel de l'association.

A ces fins l'association pourra effectuer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la réalisation des susdits objets.

Art. 5. L'a.s.b.l. est une organisation fonctionnant au sein du Centre d'Intervention de Bigonville, le dernier faisant partie de l'administration des services de secours du Luxembourg. Elle se soumet aux lois et règlements en vigueur.

Les membres

Art. 6. L'association se compose:

De membres actifs, notamment des secouristes, ambulanciers, sauveteurs et de l'unité jeunesse de la Protection Civile section Bigonville et de membres honoraires.

Art. 7. Le nombre minimum des membres actifs est de trois. Le nombre des membres honoraires est illimité.

Art. 8. Peuvent devenir membres actifs de l'a.s.b.l., toutes les personnes exerçant une tâche active au Centre d'Intervention de la Protection Civile Bigonville.

Art. 9. Toute personne physique ou morale étant une fois membre actif peut, sur avis préalable du conseil d'administration de l'a.s.b.l., devenir membre honoraire moyennant le paiement d'une cotisation. Les membres honoraires ne peuvent exercer aucune tâche active dans l'a.s.b.l.

Art. 10. La démission et l'exclusion d'un membre actif sont régies par article 12 de la loi.

Art. 11. Les membres actifs payent une cotisation annuelle. Le montant de la cotisation ne peut pas être inférieur à la somme des frais à payer à l'assurance par membre. Toutefois le montant ne peut pas dépasser 10 fois cette somme.

Centre d'Intervention de la Protection Civile Bigonville

Art. 12. Le Centre d'Intervention de la Protection Civile Bigonville, ci-après le Centre d'Intervention, se compose d'une ou de plusieurs unités différentes prévues par les statuts et règlements de l'Administration des services de secours.

Art. 13. L'organisation et le fonctionnement du Centre d'Intervention, ses relations avec l'Administration des services de secours, les conditions à remplir pour devenir Chef de Centre, et Chef de Centre adjoint et l'organisation du centre d'intervention sont fixés par les lois du 18 novembre 1976 portant organisation de la protection civile. Loi du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours.

Art. 14. Le Centre d'Intervention est dirigé par le Chef de centre et ses adjoints qui le représentent vis-à-vis de l'Administration des services de secours.

Art. 15. Le conseil des gradés du Centre d'Intervention se compose du Chef de centre qui le préside, des chefs de centre adjoints et de leurs assistants. Le conseil des gradés délibère sur les activités de l'a.s.b.l. au sein du Centre d'intervention. Il aide à assurer la direction des activités du centre d'intervention sous l'autorité du Chef de centre.

Administration

Art. 16. L'association est gérée par un conseil d'administration, ci-après le conseil, composé de membres actifs âgées d'au moins de 18 ans et qui sont en possession d'un brevet Ambulancier et/ou brevet sauveteur.

Art. 17. Le nombre de membres élus est de trois au moins et de sept membres au plus. Le chef de centre et ses adjoints sont d'office membre de plein droit du conseil.

Art. 18. Pour la durée de leur mandat, le Chef de centre et les chefs de centre adjoints assistent aux réunions du conseil. La voix du Chef de centre est délibérative, les voix des autres sont consultatives.

Art. 19. Le chef de centre est d'office président du conseil. Le conseil élit chaque année parmi ses membres visés par l'article 17, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un garde-matériel. L'élection se fait à la majorité des voix.

Les candidatures pour le conseil sont à adresser au chef de centre. Les membres du conseil des gradés sont directement et uniquement responsables de leurs actions envers le Chef de centre.

Art. 20. Le conseil se réunit au moins quatre fois par ans et chaque fois qu'il le juge utile ou à la demande d'au moins d'un tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du Chef de centre est décisive.

Art. 21. Le conseil peut délibérer valablement, si la moitié plus un de ses membres sont présent.

Les membres du conseil absents sans excuse à trois séances consécutives peuvent être relevés de leur fonction.

Art. 22. Le conseil gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs à un membre de l'a.s.b.l.

Il est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice et le budget du prochain exercice.

Il fera les diligences nécessaires pour que les prescriptions des articles 3, 9, 10, 11, 23, et 25 de la loi soient observées.

Art. 23. Le conseil décide l'admission définitive des membres.

Art. 24. Le président, ou en son absence le vice-président, convoque toutes les assemblées générales et réunions du conseil et en arrête l'ordre du jour.

Art. 25. Le président représente l'association à l'égard des tiers et de toutes administrations. Il signe conjointement avec le secrétaire ou, en son absence, un autre membre du conseil, toutes les pièces qui engagent l'association. En cas d'absence du président il sera remplacé par le vice-président.

Trésorerie

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations de ses membres
- b) du revenu des manifestations organisées
- c) de subsides
- d) de dons et legs en sa faveur
- e) des intérêts des fonds placés
- f) des indemnités suite à ses activités.

Toutefois cette liste n'est pas limitative.

Art. 27. Le trésorier est chargé de la tenue des livres de comptabilité. Il veille à la rentrée des recettes et au paiement des dépenses. Il établit pour chaque exercice le compte des recettes et des dépenses.

Art. 28. Toute recette de l'association est à faire au compte du trésorier.

Art. 29. La caisse des différentes unités, le cas échéant, est alimentée par le trésorier sur demande du Chef de centre, sur présentation de justificatifs appropriés, dans les limites fixées par le conseil. Par dérogation de l'article précédent, les frais de participation aux activités peuvent être faites pour compte de la caisse d'une unité.

Art. 30. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 31. Les comptes des recettes et dépenses du trésorier et des caissiers sont soumis aux fins de vérification à 2 reviseurs de caisse au moins, désignés par l'assemblée générale précédente. Cette commission de révision en fait rapport à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier et aux caissiers des unités.

Nominations

Art. 32. Les candidats pour le poste du Chef de centre, ainsi que pour le poste de chef de centre adjoint sont proposés par le conseil des gradés à la direction de l'administration des services de secours.

Art. 33. Les responsables des différentes unités sont nommés par le Chef de centre, sur avis des chefs de centre adjoint et avec l'accord du conseil.

Les assistants du chef de centre et de ses adjoints sont nommés par le chef de centre sur avis favorable du Conseil des gradés.

Art. 34. Par dérogation aux articles 26 et 10 seul le Chef de centre décide quant à l'admission et à l'exclusion des membres du centre d'intervention.

Assemblée générale

Art. 35. L'assemblée générale ordinaire à lieu une fois par an, au courant des deux premiers mois de l'exercice. Le conseil en fixe la date et l'ordre du jour.

Art. 36. La convocation se fait par simple lettre au moins huit jours avant la date fixée.

Art. 37. Dans cette assemblée le président, le secrétaire, le trésorier et le Chef de centre avec ses adjoints présentent leurs rapports sur la situation de l'association et de sa gestion. Les rapports de l'exercice écoulé ainsi que le budget du prochain exercice sont à approuver par l'assemblée générale.

Art. 38. Le droit de vote est réservé aux seuls membres actifs respectivement aux tuteurs des membres actifs en dessous de 18 ans. Chaque membre actif pourra se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre actif disposant d'une procuration écrite. Chaque procuration n'est valable que pour une seule assemblée. Un même membre ne peut détenir qu'une seule procuration.

Art. 39. L'assemblée générale est régulièrement constituée quelque soit le nombre des membres actifs présents.

Art. 40. Tous les membres actifs ont droit de vote égal. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des membres actifs présents, sauf les exceptions prévues par la loi ou les statuts. En cas de parité de voix la proposition est reportée à une date ultérieure.

Art. 41. Les membres actifs réunis en assemblée générale ordinaire élisent les membres du conseil pour une durée de quatre ans. En cas de démission d'un membre du conseil avant la fin du mandat, l'Assemblée générale ordinaire procédera à l'élection d'un nouveau membre.

Art. 42. Les candidatures sont à adresser au Chef de centre jusqu'à au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de l'assemblée générale. Après le dépouillement des voix, les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont élus.

En cas de parité de voix, les candidats en cause sont soumis au ballottage.

Art. 43. Le montant de la cotisation des membres actifs de même que la cotisation minimale des membres honoraires sont fixés par l'assemblée générale sur proposition du conseil.

Art. 44. La liste prévue à l'article 10 de la loi sera arrêtée chaque année pour le 1^{er} janvier. Ont droit de vote, les membres actifs au jour de l'assemblée générale.

Art. 45. Toute modification aux présents statuts doit être effectuée conformément aux prescriptions de l'article huit de la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 46. En cas de dissolution volontaire ou forcée de l'association, le ou les liquidateurs mettront l'actif social net après acquittement du passif au bénéfice d'une association de bienfaisances, à définir lors de la dissolution.

Composition du conseil d'administration pour 2008-2009

Frères Jeanny, Turbang Patrick, Ketter Raymond, Streff Yves - trésorier,

Muller Sylvie - chef de centre adjoint, Kintzlé Urbain - chef de centre adjoint, Plier Carlo - chef de centre

Réviseurs de Caisse pour l'exercice 2008-2009

Herren Manuel, Speidel Nic

Dont acte, fait et passé à Bigonville, le 5 novembre 2008.

Signé: Crijns Olivier, Plier André, Delahaut Nathalie, Plier Carlo, Delahaut Sébastien, Renaud Jérémy, Frères Jeanny, Richet Manon, Hoffmann Jeff, Rosseljong Josée, Hoffmann Sébastien, Schrobiltgen Stefanie, Ketter Raymond, Seyll Perrine, Kintzlé Maryse, Spanier Edouard, Kintzlé Urbain, Streff Yves, Koster Claude, Verlent Tania, Muller Sylvie, Thill René, Turbang Patrick, Wagener Natascha, tous prénommés.

Signatures.

Référence de publication: 2008150836/801196/173.

Enregistré à Diekirch, le 3 décembre 2008, réf. DSO-CX00040. - Reçu 628,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080177954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

GREP Rouen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.318.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Régis Galiotto, residing professionally at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

the "Proxy"

acting as a special proxy of GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 101.510 (the "Shareholder");

the "Principal"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That GREP Rouen SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 102.318, has been incorporated by a notarial deed of Maître Jean Seckler, dated 23 July 2004 published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1071 of 25 October 2004, and its articles of association have not been amended since the date of incorporation (the "Company");

II.- That the subscribed share capital of the Company amounts currently to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, fully paid up;

III.- That the Principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial situation of the Company;

IV.- That the Shareholder is the holder of all the 500 shares currently issued by the Company, and in its capacity as sole shareholder of the Company expressly declares to proceed with the dissolution of the Company;

V.- That the Shareholder, acting as liquidator ("liquidateur"), declares that all currently known debts of the Company have been paid and all currently known liabilities been settled;

VI.- That the Shareholder, acting as liquidator, undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

VII.- That the Shareholder declares that it has taken over all remaining assets of the Company;

VIII.- That the Company's share register be cancelled as a result of the dissolution of the Company;

IX.- That all the managers of the Company are granted full and complete discharge for the performance of their duties as managers of the Company until the date of the present deed; and

X.- That all the books and documents of the Company will be kept at the registered office of the Company during a period of five years.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

le "Mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.510 («l'Associé»);

le "Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera formalisée avec le présent acte.

Lequel comparant, a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I.- Que GREP Rouen SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.318, a été constituée par un acte notarié de Maître Jean Seckler, du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1071 du 25 octobre 2004 et ses statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (la «Société»);

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, intégralement libérées;

III.- Que son Mandant déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV.- Que son Associé détient toutes les 500 actions actuellement émises par la Société et en sa qualité d'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V.- Que l'Associé, agissant comme liquidateur, déclare que les dettes connues de la Société ont été payées et que le passif a été apuré;

VI.- Que l'Associé, agissant comme liquidateur, entreprend d'apurer toute dette actuellement inconnue et impayée de la Société dissoute;

VII.- Que l'Associé déclare qu'il a repris tous les actifs restants de la Société;

VIII.- Que le registre des associés a été annulé en conséquence de la dissolution de la Société;

IX.- Que les gérants de la Société ont reçu pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour du présent acte; et

X.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC le 18 juin 2008, LAC/2008/24709. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008148049/211/95.

(080174857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

El Perini Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 74.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148827/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07552. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 138.618.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.617,

hereby duly represented by Barbara MALANIUK, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29th October 2008,

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.801, and acting in respect of its Compartment A,

hereby duly represented by Barbara MALANIUK, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29th October 2008,

in their capacity of shareholders of AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 5) S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.618, incorporated on 7 May 2008 pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, published on 11 June 2008 in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1440 (the "Company"),

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l. together with AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l. acting in respect of its Compartment A are the shareholders (the "Shareholders") of the Company;

II. The Company's share capital is presently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value.

Now, therefore, the appearing parties, acting through its proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to waive the convening notices for this meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 5) S.à r.l." into "AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l."

Third resolution

The Shareholders resolve that as a consequence of the above resolution, the article 1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to split each existing share without a par value of the Company into twenty-five (25) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, in order to bring the number of shares to twelve thousand five hundred (12,500).

Fifth resolution

The Shareholder resolve that as a consequence of the above resolution, the article 5.1 of the articles of association of the Company shall be restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is adjourned.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.617,

ici représentée par M^e Barbara MALANIUK, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008,

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., une société constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 107.801, et agissant pour le compte de son Compartiment A,

ici représentée par M^e Barbara MALANIUK, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2008,

en leur capacité des associés d'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 5) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.618, constituée le 7 mai 2008 en vertu d'un acte notarié du notaire Joseph Elvinger, publié le 11 juin 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1440 (la «Société»),

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l. agissant pour le compte de son Compartiment A, ainsi qu'AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 4) S.à r.l. sont les associés (les «Associés») de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

142101

Première décision

Les Associés décident de renoncer aux formalités et exigences de convocation pour cette assemblée.

Deuxième décision

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société «AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 5) S.à r.l.» en «AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.»

Troisième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).»

Quatrième décision

Les Associés décident de diviser chacune des parts sociales dépourvues de valeur nominale de la Société en vingt-cinq (25) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1), afin de porter le nombre total de parts sociales de la Société à douze mille cinq cents (12.500).

Cinquième décision

En conséquence de la décision ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre de jour, l'assemblée est ajournée.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Déclaration

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: B. Malaniuk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 4 novembre 2008, LAC/2008/44692. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148055/5770/138.

(080174364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Metreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.132.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 février 2008

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008148156/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Ablesoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 92.564.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme ABLESOFT S.A. tenue en date du 10 octobre 2008 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Conseil d'administration

Simon Baker

Dawn Shand

Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Trustees Limited, 9, Pelican Drive, Columbus Centre, Road Town (Tortola), Iles Vierges Britanniques

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2008148142/4642/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mediation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 137, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 36.582.

Lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juillet 2008, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Nomination de Madame Ingrid WIRTZ, demeurant à L-8212 MAMER, 8A, rue Baerendall, en tant que nouveau administrateur avec effet rétroactif au 22 octobre 2003 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31.12.2008 et qui se tiendra en 2009.

Acceptation de la démission de Monsieur Michel Schmit, demeurant à L-8142 Bridel, 12 Impasse Michel Kieffer en tant que commissaire aux comptes avec effet au 14 décembre 2005.

Nomination de Monsieur Claude MULLER, directeur, demeurant à L-7349 HEISDORF, 22, rue Toni Erpelding, comme nouveau commissaire aux comptes avec effet au 14 décembre 2005 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31.12.2008 et qui se tiendra en 2009.

Acceptation de la démission de Monsieur Claude MULLER en tant que commissaire aux comptes avec effet au 16 juillet 2008.

Nomination de Monsieur Claude MULLER, demeurant à L-7349 HEISDORF, 22, rue Toni Erpelding, en tant que nouveau administrateur de la société avec effet au 16 juillet 2008 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31.12.2008 et qui se tiendra en 2009.

Nomination de Monsieur Emanuel FLEIG, demeurant à F-57970 KUNTZIG/France, 41, Grand'Rue en tant que nouveau commissaire aux comptes avec effet au 16 juillet 2008 pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes se terminant au 31.12.2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008151171/7747/31.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02049. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

HABITAT CONCEPT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 141.641.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 octobre 2008 que:

La société Europe Fiduciaire (Luxembourg) S.A. démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes.

La société Fidu-Concept Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommé commissaire aux comptes pour une période de six ans. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008148145/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06904. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Naminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.142.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«DALECREST LIMITED» (le «Mandant»), une société régie par le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration donnée à Douglas (Ile de Man), en date du 28 octobre 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «NAMINVEST S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 82 142, a été constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1109 du 05 décembre 2001 et page 53209 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis son acte de constitution.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions ordinaires, chacune d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) et toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des trois cent vingt (320) actions de la Société «NAMINVEST S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «NAMINVEST S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.F. RIES-BONANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13733. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008148047/239/57.

(080174169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Zyal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.982.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008148654/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08627. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Vaniciano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.281.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151201/9469/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**CALI Europe, Société Anonyme,
(anc. Predica Europe).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 décembre 2007

Le Conseil d'Administration prend la décision suivante:

1- Nomination de M. Philippe MORELLI

Le Conseil d'Administration décide la nomination de M. Philippe Morelli, domicilié au 19, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg, en remplacement de M. Olivier Sentis, domicilié au 31, rue Paul Eyschen à L-7317 Steinsel, sur base de l'article 12 des statuts de la société à la fonction de Directeur Délégué de la société en vue d'exercer les pouvoirs énumérés ci-dessous relatifs à la gestion journalière de la société:

- exercer devant toute juridiction toutes actions judiciaires en défense, et représenter la société devant toute administration ou entreprise, publique ou privée;
- effectuer tous actes de commerce courants nécessaires à la réalisation de l'objet social de la société;
- fixer les dépenses courantes d'administration;
- arrêter les inventaires et les comptes à soumettre au Conseil d'Administration de la société en vue de leur présentation à l'Assemblée Générale;
- créer tous les chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes de chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôts.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008148148/5/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Immobilière de la Ville Haute S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 84.314.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 2 avril 2008

L'Assemblée réélit administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit demeurant à L-5328 Medingen,

M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques demeurant à L-5362 Schrassig,

M. Marc SCHWERTZER, commerçant demeurant à L-4890 Reckange/Mess,

réélit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1750 LUXEMBOURG, 62, avenue Victor Hugo.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit M. Gaston Schwertzer Président et nomme M. Jean-Yves Colson fondé de pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

1. Pour les actes de disposition (vente, achat, location) ainsi que tous les actes de gestion journalière portant engagement supérieur à cent mille euros, la société se trouve engagée par la signature collective de trois administrateurs.

2. Pour la gestion journalière des affaires: la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas cent mille euros par la seule signature individuelle d'un administrateur. La société est engagée pour des obligations ne dépassant dix mille euros par la seule signature du fondé de pouvoir.

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur

Référence de publication: 2008148699/2060/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09030. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Crédit Agricole Luxembourg Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.933.

Le Conseil d'administration de la société, réuni le 9 octobre 2008 a pris les résolutions suivantes:

Le Conseil d'administration décide de nommer comme administrateur-délégué Madame Sophie Champenois, domicilié professionnellement au 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg.

Le mandat de Madame Champenois prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de son agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, soit le 29 octobre 2008 et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Par ailleurs, le Conseil d'administration prend acte de la décision de M. Jean Arrou-Vignod de démissionner de son poste d'administrateur-délégué à dater du 15 septembre 2008 tout en conservant son mandat à l'administrateur jusqu'à son terme.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008148149/5/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Randstad Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 138.753.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July.

Before Us, Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 138.754 (hereafter the "Sole Shareholder" or the "Contributor"),

here represented by Mrs Charlotte Bastin, employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder and Contributor on 8 July 2008.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

I. "Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", aforementioned, is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Randstad Holding Luxembourg S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 138.753, and which Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated July 2nd, 2008, not yet published.

II. The Company's share capital is fixed at one billion seven hundred and ninety-five million one hundred and ninety-four thousand seventy-five Euro (EUR 1,795,194,075.-) represented seventy-one million eight hundred seven thousand seven hundred and sixty-three (71,807,763) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The Contributor is the owner of five million eight hundred and eighty-six thousand (5,886,000) shares, having a par value of sixteen Euro (EUR 16.-) each, issuance value of eighty-one Euro and fifty-five Cent (EUR 81.55) each, and an aggregate issuance value of four hundred and eighty million three thousand three hundred Euro (EUR 480,003,300.-), representing sixty-eight point four percent (68.4%) of the issued share capital of "Randstad France S.A.S.U." ("RFS"), a company incorporated and existing under French laws and having its registered office at 1, Place de Turenne - ZAC Pirelli, FR-94410 Saint Maurice, France, and registered with the French Trade and Company Register of Créteil under number 350 988 051 (the "Contributed Shares")

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of four hundred thirty-two million five hundred thousand Euro (EUR 432,500,000.-) in order to raise it from its present amount of one billion seven hundred ninety-five million one hundred ninety-four thousand and seventy-five Euro (EUR 1,795,194,075.-) to two billion two hundred twenty-seven million six hundred ninety-four thousand and seventy-five Euro (EUR 2,227,694,075.-) by the issue of seventeen million three hundred thousand (17,300,000) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and an aggregate par value of four hundred thirty-two million five hundred thousand Euro (EUR 432,500,000.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium amounting to forty-seven million five hundred three thousand three hundred Euro (EUR 47,503,300.-).

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

The Contributor through its proxy holder declared to subscribe to all seventeen million three hundred thousand (17,300,000) new shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and an aggregate par value of four hundred thirty-two million five hundred thousand Euro (EUR 432,500,000) together with a share premium of forty-seven million five hundred and three thousand three hundred Euro (EUR 47,503,300) and to fully pay them up in an by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares, as referred to in point III. afore mentioned.

Evaluation

The Contributed Shares are evaluated to four hundred eighty million three thousand three hundred Euro (EUR 480,003,300), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated 8 July 2008, and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers, dated 7 July 2008, and by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Contributed Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- copy of the Contribution Agreement between the Company and the Contributor as of 9 July 2008;
- declaration of value from the Contributor;
- a manager's valuation report executed by the managers of the Company;
- a certificate of free transferability issued by the Contributor.

Said contribution agreement, certificates of free transferability, declaration of value and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxy holder, declared that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;
- the contribution of such Contributed Shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Contribution tax payment exemption request

For the purpose of registration, the Contributor, through its proxy holder, declared that the contribution in kind consisting of shares of a capital company, RFS, incorporated in a member state of the European Union, to another company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, the Company, and representing more than sixty-five percent (65%) of the share capital of the contributed company.

Consequently, the Contributor expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29th, 1971, as amended by the law of December 3rd, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolved to amend Article 8 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at two billion two hundred twenty-seven million six hundred ninety-four thousand and seventy-five Euro (EUR 2,227,694,075.-) and represented by eighty-nine million one hundred seven thousand seven hundred and sixty-three (89,107,763) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand six hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le matricule 138.754 (l' "Associée Unique" ou l' "Apporteur").

ici représentée par Madame Charlotte Bastin, employée, ayant pour adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par l'Associée Unique le 8 juillet 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée en annexe au présent acte pour être enregistrée avec.

Laquelle comparante, représentée comme constaté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. "Randstad Group Luxembourg S.à r.l.", précitée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de "Randstad Holding Luxembourg S.à r.l." (la "Société"), dont le siège social est au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 138.753, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire par un acte du 2 juillet 2008 pas encore publié.

II. Le capital social de la Société est d'un milliard sept cent quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quinze euros (EUR 1.795.194.075,-) représenté par soixante et onze millions huit cent sept mille sept cent soixante-trois (71.807.763) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L' Apporteur détient cinq millions huit cent quatre-vingt-six mille (5.886.000) parts sociales ayant une valeur nominale de seize euros (EUR 16,-) chacune, une valeur d'émission de quatre-vingt-un euros et cinquante-cinq cents (EUR 81,55) chacune, et d'une valeur d'émission totale de quatre cent quatre-vingt millions trois mille trois cents euros (EUR 480.003.300,-) représentant soixante-huit virgule quatre pourcents (68,4%) du capital émis de "Randstad France S.A.S.U." ("RFS"), une société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social au 1, Place de Turenne - ZAC Pirelli, FR-94410 Saint Maurice, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le matricule 350 988 051 (les "Parts Sociales Apportées").

IV. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent trente-deux millions cinq cent mille euros (EUR 432.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard sept cent quatre-vingt-quinze millions cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quinze euros (EUR 1.795.194.075,-) à deux milliards deux cent vingt-sept millions six cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quinze euros (EUR 2.227.694.075,-) par l'émission de dix-sept millions trois cent mille (17.300.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR

25,-) chacune, et une valeur nominale totale de quatre cent trente-deux millions cinq cent mille euros (EUR 432.500.000,-), et disposant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission d'un montant de quarante-sept millions cinq cent trois mille trois cents euros (EUR 47.503.300,-).

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

L'Apporteur, par son mandataire, a déclaré souscrire aux dix-sept millions trois cent mille (17.300.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et une valeur nominale totale de quatre cent trente-deux millions cinq cent mille euros (EUR 432.500.000,-) avec une prime d'émission d'un montant de quarante-sept millions cinq cent trois mille trois cents euros (EUR 47.503.300,-) et de les libérer entièrement par l'apport des Parts Sociales Apportées, comme ainsi indiqué sous le point III. ci-avant.

Evaluation

Les Parts Sociales Apportées sont évaluées à quatre cent quatre-vingt millions trois mille trois cents euros (EUR 480.003.300,-), cette valeur a été décidée par l'Apporteur, par la voie d'une déclaration de valeur, datée du 8 juillet 2008, et acceptée par les gérants de la Société, par la voie de résolutions écrites des gérants en date du 7 juillet 2008 et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert des Parts Sociales Apportées et de leur valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- Copie d'un contrat d'apport entre l'Apporteur et la Société daté du 8 juillet 2008;
- Une déclaration de la valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- Une certification de valeur signée par les gérants de la Société;
- Un certificat de libre transmissibilité préparé par l'Apporteur.

Lesdits contrat d'apport, certificat de libre transmissibilité, déclaration de valeur et certification de valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, à travers son mandataire, déclare que:

- Il est le seul détenteur des Parts Sociales Apportées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables, ou ayant fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de prendre en charge ces passifs pour le compte de la société apporteuse;
- L'apport de telles actions est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- Toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays respectifs des Parts Sociales Apportées, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Requête d'exemption de la taxe sur l'apport

Pour les besoins de l'enregistrement, l'Apporteur, à travers son mandataire, déclare que l'apport en nature consiste en des parts sociales provenant d'une société par actions: RFS, constituée dans un état membre de l'Union Européenne, fait à une autre société constituée au Grand-Duché du Luxembourg: la Société, et représentant plus de soixante-cinq (65%) pour-cent du capital social de la société apportée.

Par conséquent, l'Apporteur formule expressément une requête d'exemption du droit d'apport sur la base de l'article 4.2 de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971, prévoyant l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à deux milliards deux cent vingt-sept millions six cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-quinze euros (EUR 2.227.694.075,-) et représenté par quatre-vingt-neuf millions cent sept mille sept cent soixante-trois (89.107.763) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués à environ six mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et année qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. BASTIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9388. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008150497/239/195.

(080177692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

European Financial Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.009.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juin 2008 à 11.00 heures

Reconduction du mandat de Madame Catherine Roux en tant qu'Administrateur pour une durée de cinq ans, son mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008148150/817/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Inveca S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.045.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- INVECA s.a (B 44.045), dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 24 février 2004.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151220/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09711. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Oximed Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 65.777.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- OXIMED CONSULTING G.m.b.H. s.à r.l. (B 65.777), dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 17 avril 2001.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151221/2630/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 8 septembre 2008

Est nommé réviseur d'entreprises, pour les exercices 2007 et 2008:

- EWA REVISION S.A., 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbrück.

L'adresse de l'associé unique, la société KRUK S.A., est dorénavant la suivante:

KRUK S.A., Ul. Legnica 56, PL - 54-204 Wroclaw

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008148155/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Zenobie Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.463.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Marie-Fiore RIES-BONANI, employée privée, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«DALECREST LIMITED», une société constituée et existant sous le droit anglais, établie et ayant son siège social à Douglas, 5 Athol Street (Ile de Man),

en vertu d'une procuration lui donnée à Douglas (Ile de Man), le 24 juin 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «ZENOBIE HOLDING S.A.», une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 68 463, a été constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 28 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 314 du 05 mai 1999 et page 15044 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (175'000.- EUR) et se trouve représenté par trois cent cinquante (350) actions ordinaires, d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500.- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des trois cent cinquante (350) actions de la Société «ZENOBIE HOLDING S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «ZENOBIE HOLDING S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.F. RIES-BONANI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13734. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 NOVEMBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008148048/239/56.

(080174166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Integry Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 100.496.

Le nom de l'administrateur Mr Karim NAWJI, doit se lire dorénavant comme suit:

- Mr Karim MAWJI, expert-comptable, demeurant au 58, Russel Hill Road, GB-CR8 2 LB Purley.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148164/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07466. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Dualux A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.316.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 août 2008

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- H.R.T. Révision S.à.r.l., 23, Val Fleuri, Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148165/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06929. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Mavin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.473.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 10 novembre 2008, que la société Berlage Finance, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a cédé 60,025 parts sociales à la société Berlage 1, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Par la suite Berlage 1, par le biais d'un autre contrat de cession daté du 10 novembre 2008 a transféré toutes ses parts sociales à la société Mavin Holdings Ltd, ayant son siège social à Palm Grove House, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Suite à cette cession, le capital de Mavin Sàrl se compose comme suit:

Mavin Holdings Ltd, 1,200,500 part sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148251/4175/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07359. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Aston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 51.114.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148310/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Malahide S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.063.

Conformément à l'article 3 de la loi de 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., (le domiciliataire)

Luxembourg R.C. B 15.302

Siège social: 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et

Malahide S.A.

Luxembourg R.C. B 124.063

Siège social: 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Malahide S.A. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à partir du 24 octobre 2008.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008148343/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08532. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 32.820.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148311/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Skyland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008148313/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

CC Make Up and More S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.279.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/11/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008148605/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Ourakan International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Mention rectificative du dépôt du 13/11/2008 (No L080166890)

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signatures.

Référence de publication: 2008148657/9557/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03935. - Reçu 113,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Soball S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 83.072.

FIDALUX S.A., auprès de laquelle la Société à responsabilité limitée SOBALL S.à r.l. a établi son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a décidé de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 4 juillet 2001 entre SOBALL S.à r.l. et FIDALUX S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148317/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06332. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Algérie Première, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 105.895.

FIDALUX S.A., auprès de laquelle la Société Anonyme ALGERIE PREMIERE S.A. a établi son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a décidé de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 14 janvier 2005 entre ALGERIE PREMIERE S.A. et FIDALUX S.A. est dénoncé avec effet immédiat.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

FIDALUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148320/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

**Reva S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cresco Capital German Small Prop 4 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.113.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 21 octobre 2008 que le siège social de la Société est transféré du 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} novembre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

142116

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour publication

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008151202/9469/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00814. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

VEE Estepona A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 123.743.

—
Extraits de résolutions prises de manière circulaire avec effet au 17 novembre 2008

2^{ème} Résolution:

Le Conseil d'Administration décide de ratifier le changement de siège social de la société au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour VEE ESTEPONA A.G.

Romain THILLENS

Administrateur de catégorie A

Référence de publication: 2008148324/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08871. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Hacofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HACOFIN S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148460/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08295. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Eko-Park International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.107.

—
EXTRAIT

Résultant de l'assemblée extraordinaire en date du 30 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Johan DEJANS, étant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse professionnelle de Michael VERHULST , gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 30 octobre 2008

Michael Verhulst

Gérant B

Référence de publication: 2008148372/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Voltera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.189.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VOLTERA S.A., Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008148454/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06024. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Immoinvest Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 91.928.

Mention modificative du bilan au 31 décembre 2005, déposé le 17 janvier 2008 sous la référence L08000827804

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2005, le report à nouveau mentionné était de EUR (12.832,57). La présente publication modificative a pour but de modifier cette publication et d'y insérer le montant de EUR (199.328,75).

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008148458/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08602. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Fassa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.030.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 26 septembre 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée.

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008150715/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Liparus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.929.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LIPARUS INVEST S.A.

FINDI S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / M. LIMPENS

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008148462/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08293. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Suluxan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 8.869.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SULUXAN HOLDING S.A.

N. THIRION / P. MESTDAGH

Director / Director

Référence de publication: 2008148463/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08288. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Mercury Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 24.323.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... novembre 2008.

Pour MERCURY PROPERTIES S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2008148590/8537/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07378. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

**Triseas Korea Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 85 Sà r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 140.062.

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of November.
Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Triseas Korea Property Fund II, L.P. having its registered office at Whiteley Chambers, Don St., St. Helier JE4 9WG, Jersey,

here represented by Mrs Sara Lecomte, employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on November 6th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Triseas Korea Property Fund II, L.P. is the sole actual shareholder of "LuxCo 85 S.à r.l." a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by deed of the undersigned notary on July 3rd, 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1874 of July 30th, 2008,
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into Triseas Korea Property II S.à r.l. and to amend Article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is Triseas Korea Property II S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to change the object of the company and to modify Article 3 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 3.** The company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in foreign real estate, by way of, amongst others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administer, develop and manage such interests.

The company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies.

It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, to borrow money in any form, except by way of public offer, or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise; to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security; to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the company or any affiliated company, or any directors or officers of the company or any affiliated company, within the limits of Luxembourg Law.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Third resolution

The sole shareholder decides to change Article 10 of the Article of Incorporation as follows:

" **Art. 10.** The company is managed by a board of managers, which will be composed of three (3) members, whether holders of parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of parts.

The management board shall always be composed so that at least two managers are tax resident in Luxembourg.

If the tax residency requirement is no longer satisfied, the partners shall have to appoint a new board of managers as soon as practicable and the former board of managers shall cease to be in office as soon as the new managers satisfying the residency requirements have been appointed.

The board of managers may elect from amongst its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request. The meeting is convened by a notice not less than fourteen clear days before the envisaged meeting. The notice period may be waived provided all the managers are attending the manager's meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly despite the notice period having been waived. The notice will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. Resolutions passed by managers at a board meeting in contravention to the notice period, notice period waiver rules and notice information details shall be void.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting to the board of managers by means of such a communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting and indicate the location from which they participated by means of the communication device.

A manager unable to take part in meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers."

Fourth resolution

The sole shareholder accepts the resignation of the manager of the company and grants him discharge for the execution of his mandate.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint as new managers of the company for an unlimited period:

- Mr Robert Jan SCHOL, company director, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, born in Delft on 1 August 1959;

- Mr Leo de WAAL, company director, residing in L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier, born in 's-Gravenhage on 21 October 1947;

- Mr Gren CARR-JONES, company director, residing at School Hill, Withyham, TN7 4BE East Sussex, born in Liverpool on 26 January 1947.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED EUROS (1.800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Triseas Korea Property Fund II, L.P., ayant son siège social à Whiteley Chambers, DonSt., St. Helier JE4 9WG, Jersey, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société "LuxCo 85 S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 3 juillet 2008, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1874 du 30 juillet 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en "Triseas Korea Property II S.à r.l." et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Triseas Korea Property II S.à r.l. "

Deuxième résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3.** L'objet de la société est d'acquérir ou vendre ou autrement disposer de et détenir directement ou indirectement des intérêts dans des biens immobiliers étrangers, par voie entre autres de souscription ou acquisition de tous titres et droits par le biais de la prise de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, de négociation ou autrement ou d'instruments financiers obligataires sous toutes les formes, et administrer, développer et gérer ces intérêts.

La société pourra prêter des fonds y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres obligataires à ses filiales, à ses sociétés affiliées.

Elle pourra également fournir des garanties et concéder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société.

La société pourra de même nantir, transférer, grever ou autrement créer des garanties sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La société pourra de manière générale faire appel à tous instruments et techniques connexes à ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La société pourra notamment conclure les transactions suivantes, étant entendu que la société ne pourra conclure aucune transaction susceptible de l'engager dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier, l'emprunt de fonds sous toute forme excepté par le biais d'une offre publique, ou l'obtention de facilités de crédit et la levée de fond par le biais, y compris mais sans limitation, de l'émission sur base privée d'obligations, de bons, de billets, de billets à ordre et autres instruments obligataires ou de capital, l'utilisation de dérivés financiers ou autrement, avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer des crédits à, ou souscrire ou acquérir des instruments obligataires émis par une quelconque entité luxembourgeoise ou étrangère à des conditions estimées appropriées, que ce soit avec ou sans garantie; conclure toute sûreté, tout nantissement ou autre forme de garantie, que ce soit par convention privée, hypothèque ou charge sur tout ou partie de l'entreprise, des actifs présents ou futurs ou par le biais de tout ou partie de ces méthodes, en vue de l'accomplissement de tout contrats ou obligations de la société ou de toute société affiliée, ou de tous administrateurs ou cadres de la société ou de toute société affiliée, ou de tous administrateurs ou cadres de la société ou de toute société affiliée, le tout endéans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

La société pourra procéder à tous investissements ou opérations licites, commerciales ou d'investissement, et de manière générale toutes transactions utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement susceptibles de promouvoir l'accomplissement de son objet social dans tous les domaines dont ci-dessus."

Troisième résolution

L'associée unique décide de changer l'article 10 des statuts comme suit:

" **Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres, associés ou non, nommés avec ou sans limite de leur mandat par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, qui pourra les révoquer à tout moment sans justification.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance devra toujours être composé de sorte qu'au moins deux gérants aient leur domicile fiscal au Luxembourg.

Si la condition du domicile fiscal n'est plus remplie, les associés devront nommer un nouveau conseil de gérance en temps utile et l'ancien conseil de gérance cessera d'être en fonction dès la nomination des nouveaux gérants remplissant les conditions du domicile.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent. La réunion est convoquée moyennant un avis de convocation au moins quatorze jours francs avant la réunion en question. Il peut être renoncé au délai de convocation au cas où tous les gérants participent à la réunion des gérants ou, à défaut, donnent leur accord pour que la réunion des gérants soit tenue valablement malgré la renonciation au délai de convocation. L'avis de convocation contiendra de façon suffisamment détaillée l'ordre du jour ainsi que des copies des documents pertinents discutés lors de la réunion. Les décisions prises par les gérants lors d'une réunion du conseil tenue en violation du délai de convocation, des règles de renonciation au délai de convocation ou de l'obligation d'information détaillée seront réputées nulles et non avenues.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Les réunions du conseil de gérance auront atteint leur quorum si deux (2) membres sont présents.

De plus, tout membre du conseil de gérance qui participe aux délibérations d'une réunion du conseil de gérance par un moyen de communication permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents à la réunion (en personne ou par procuration ou par un tel moyen de communication) d'entendre les autres membres et d'être entendus par eux à tout moment, est réputé présent à cette réunion, sera pris en compte dans le quorum et sera en droit de voter sur les points à l'ordre du jour.

Les membres du conseil de gérance qui participent aux délibérations d'une réunion du conseil de gérance par un tel moyen de communication devront confirmer leurs votes émis de la sorte en signant un exemplaire du procès-verbal de la réunion tout en indiquant le lieu à partir duquel ils ont participé par le moyen de communication.

Un gérant ne pouvant pas participer à une réunion peut mandater par lettre, télex, télécopie ou télégramme un autre membre du conseil pour le représenter à la réunion et voter en son nom.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les membres ayant pris part à la délibération et conservés dans le registre des procès-verbaux déposé au siège social de la société. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront dûment signés par le président de la réunion ou par deux gérants."

Quatrième résolution

L'associée unique accepte la démission du gérant de la société et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer nouveaux gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Robert Jan SCHOL, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, né à Delft, le 1^{er} août 1959 ;
- Monsieur Leo de WAAL, administrateur de société, demeurant à L-1924 Luxembourg, 10, rue Emile Lavandier, né à 's-Gravenhage, le 21 octobre 1947 ;
- Monsieur Gren CARR-JONES, administrateur de société, demeurant à School Hill, Withyham, TN7 4BE East Sussex, né à Liverpool, le 26 janvier 1947.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE HUIT CENTS EUROS (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. LAC/2008/46484. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008151076/220/225.

(080178270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Maga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 89.362.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

MAGA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148593/1981/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09028. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Grands Magasins Porte Ouverte, Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 10.539.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

GRANDS MAGASINS PORTE-OUVERTE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148594/2051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09021. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Storvik S.A., Société Anonyme,

(anc. Envoilution Europe S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.411.

In the year two thousand eight, on the fourth day in the month of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Envoilution Europe S.A." (the "Company"), a "société anonyme", having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

incorporated by deed of the undersigned notary on 24 February 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 652 on 5 July 2005, and

entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 106.411.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Tamer ABO-EL-SAOD, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Ulrika HÄLL-LUNDGREN, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Josefin REY PETERSSON, employee, with professional address in Luxembourg. The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

- 1) To change the name of the Company into "Storvik S.A."
- 2) To amend Article 1st of the Articles of Incorporation in order to reflect such change of name.
- 3) To amend Articles 6, 7, 9, 10, 11, 12 and 16 of the Articles of Incorporation in order to comply them with new provisions of the law of 25 August 2006 modifying the amended law of 10 August 1915, on commercial companies.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to change the Company's name from "Envoilution Europe S.A." to "Storvik S.A."

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the Meeting resolved to amend the first article of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. "There exists hereafter a joint stock company ("société anoyne") under the name "Storvik S.A."."

Third resolution

The Meeting resolved to amend Articles six (6), seven (7), nine (9), ten (10), eleven (11), twelve (12) and sixteen (16) of the Articles of Incorporation in order to comply them with new provisions of the law of 25 August 2006 modifying the amended law of 10 August 1915, on commercial companies.

These seven (7) articles are therefore to be amended and shall henceforth have the following new wording:

Art. 6. "The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions."

Art. 7 . "The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be

required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

Art. 9. "The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents."

Art. 10. "The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors."

Art. 11. "According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Art. 12. "The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

Art. 16. "Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital."

There being no further item on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de la société "Envoilution Europe S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée par acte du notaire soussigné, en date du 24 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 652 du 5 juillet 2005,

et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 106.411.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Tamer ABO-EL-SAOD, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Ulrika HÄLL-LUNDGREN, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Josefin REY PETERSSON, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale en "Storvik S.A."
- 2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter ce changement de nom.
- 3) Modification des articles 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 16 des statuts de la Société en vue de les mettre en conformité avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée.

IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de "Envoilution Europe S.A." en celle de "Storvik S.A."

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de la dénomination sociale, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Storvik S.A."."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles six (6), sept (7), neuf (9), dix (10), onze (11), douze (12) et seize (16) des statuts de la Société, afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les sept (7) articles sont ainsi à modifier et auront désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. "La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi."

Art. 7. "Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

Art. 9. "Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera."

Art. 10. "Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

Art. 11. "La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Art. 12. "La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Art. 16. "L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. ABO-EL-SAOD, U. HÄLL-LINDGREN, J. REY PETERSSON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 6 novembre 2008. Relation: EAC/2008/13783. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): N. BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008150501/239/242.

(080177622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Les Trois Anges, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 71.673.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008148956/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Laksha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.582.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008148829/504/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07556. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

International Partners Advice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 83.664.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008148952/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07383. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.
